

Drame de Tregunc La Poste s'enfonce dans le déni

Le 11 mars 2012, Bruno Peuziat, un encadrant du courrier, directeur adjoint des ressources humaines de son établissement, harcelé depuis plusieurs années par sa hiérarchie, mettait fin à ses jours par pendaison sur le lieu même de son travail, le centre courrier de Trégunc dans le Finistère. Il laissait derrière lui un imposant dossier constitué au fil des ans sur le harcèlement moral dont il était victime et qu'il a expédié aux organisations syndicales départementales, et notamment Sud-PTT 29, juste avant son geste fatal afin qu'elles l'utilisent pour que cela ne se reproduise plus. C'est l'un des drames à l'origine de la mise en place de la «commission Kaspar» qui devait se pencher sur «le bien-être au travail» à La Poste.

En 2012, le CHSCT de la Direction Courrier Ouest-Bretagne à laquelle Bruno Peuziat était rattaché, réuni en urgence dans les jours qui ont suivi avait diligenté une enquête qui lui avait permis de conclure à l'imputabilité de son geste au service et de se prononcer pour la reconnaissance en accident de service. Comme à son habitude dans ces situations dramatiques, La Poste avait opté pour le déni et nié toute responsabilité en refusant de reconnaître cet acte en accident de service par une décision du 27 mai 2013.

L'affaire a alors été portée par sa veuve, Anne Peuziat, devant le Tribunal Administratif de Rennes, qui le 4 mai 2016, a rendu son jugement donnant droit à sa demande de considération en accident de service du décès de son mari. Elle a par ailleurs également engagé un procès au pénal afin de déterminer les responsabilités dans la disparition de son mari.

Une fois fois de plus La Poste fuyait ses responsabilités, en faisant appel de ce jugement, en vain puisque le 10 juillet 2017, la Cour Administrative d'Appel de Nantes venait confirmer le jugement du Tribunal Administratif de Rennes, qualifiant le geste fatal en accident de service.

La Poste, s'acharnant dans le déni vient de se pourvoir en cassation, faisant tout pour reculer l'échéance d'un procès au pénal susceptible d'établir les responsabilités de la hiérarchie.

SUD-PTT n'a de cesse de dénoncer la souffrance au travail à La Poste, le management agressif et inhumain avec les drames qu'il suscite, tout comme l'attitude irresponsable de déni qu'adopte La Poste en ces circonstances. Ce cas de Bruno Peuziat n'en est malheureusement qu'une illustration parmi tant d'autres, comme nous le dénoncions, il y a un an lors de la conférence de presse du 26 septembre 2016. Un an après cette conférence, la situation ne s'est pas améliorée et notre fédération n'est pas la seule à le constater à la lumière de la multiplication des procédures administratives et judiciaires contre un employeur public qui est coutumier de la casse sociale.

Paris le 20 octobre 2017